

USAGE PROFESSIONNEL



AMM

Pour les professionnels
FR-2015-0022

PRODUIT BIOCIDÉ

TP 14

USAGES :

Lutte contre les rats et souris
en intérieur, extérieur et égout

ACTION ET TRAITEMENT :

Appât prêt à l'emploi sous
forme de bloc moulé

CONTIENT :

0,005% de Brodifacoum

DURÉE DE

CONSERVATION :

2 ans

AVERTISSEMENT :

Non classé

CONDITIONNEMENT :

Bloc de 28 g :
en seau de 10 kg

Bloc de 100 g avec
crochet :
en seau de 10 kg

MAGNUM BLOC



MAGNUM BLOC est un appât prêt à l'emploi sous forme de bloc. MAGNUM BLOC S'UTILISE À L'INTÉRIEUR ET AUTOUR DES BÂTIMENTS PRIVÉS, PUBLICS ET AGRICOLES, contre les rats (*Rattus norvegicus* et *Rattus rattus*) et souris domestiques (*Mus musculus*) ET EN ÉGOUTS contre les rats.

CARACTÉRISTIQUES

Les anticoagulants permettent de ne pas éveiller la méfiance des rongeurs (relation entre l'ingestion de l'appât et la mort de leurs congénères) car les premiers signes cliniques n'apparaissent que plusieurs jours après l'ingestion de l'appât.

Délai de l'apparition de l'effet biocide : 7 à 10 jours après consommation.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Déposer les appâts dans des boîtes ou postes d'appâtage pour rodenticides sécurisés et inviolables. Placer ces boîtes aux endroits fréquentés par les rongeurs (près des nids, des sites de nourriture, sur les passages et aux autres endroits où l'animal gîte).

Le nombre de postes d'appâtage est fonction du site à traiter, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation. La dose ou le nombre de sachets disposés par poste doit être adapté aux doses d'applications validées. Délai du traitement : il est en général de 35 jours. Répéter le traitement lors d'une nouvelle infestation.

Pour les utilisations à l'intérieur des bâtiments privés, publics et agricoles, inspecter les postes quelques jours après la 1^{ère} application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.

Si certains postes sont intégralement consommés, augmenter le nombre de postes d'appâtage mais pas la quantité par poste. Les rongeurs morts doivent être retirés régulièrement.

A - RATS : disposer 60 g d'appât dans des boîtes d'appâtage inviolables ou des stations d'appâtage couvertes. Espacer les postes de 5 m à 10 m selon le degré d'infestation. Si l'appât n'est pas consommé au bout de 7 à 10 jours, déplacer le poste d'appâtage dans une zone où les rats sont plus actifs.

Dans les égouts, la dose recommandée est de 200 g par postes. Le bloc doit être fixé à l'aide d'un crochet dans une zone non-submersible pour ne pas être entraîné dans le réseau d'eaux usées.

B - SOURIS : disposer 20 g d'appât dans des postes d'appâtage inviolables ou des stations d'appâtage couvertes. Espacer les postes d'appâtage de 2 à 5 m. Les souris étant très curieuses, déplacer les boîtes après un contrôle pour augmenter l'efficacité.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI - STOCKAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Le port de gants (référence technique NF EN 374 partie 1, 2, et 3) est obligatoire lors de la pose des appâts, de l'élimination des cadavres et des déchets.

Les boîtes d'appât ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides.

Ne pas disposer les appâts sur les surfaces et les ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter la contamination humaine et animale. Les boîtes d'appât ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides.

Les appâts doivent être disposés de manière à minimiser les risques pour les espèces non cibles, pour les enfants, et les animaux de compagnie. Placer les boîtes d'appât en zone non submersible et à l'abri des intempéries. Ne pas appliquer le produit dans les terriers.

Alterner les produits ayant des substances actives avec des modes d'action différents afin d'éviter l'apparition des phénomènes de résistance. Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et mesures d'hygiène publique.

Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance. Ne pas utiliser le produit dans des zones où des cas de résistance sont suspectés ou établis. Prévenir le responsable de l'AMM en cas de non efficacité du traitement ou de signes pouvant être interprétés comme un développement de résistance.

Les postes d'appâtage seront clairement identifiés comme contenant des rodenticides et si possible fixés pour éviter tout déplacement. Enlever les appâts non consommés et les postes d'appâtage en fin de traitement.

Conserver le produit dans un endroit frais, sec et ventilé, hors de la portée des enfants.

ANTIDOTE - L'antidote des anticoagulants est la vitamine K1. L'administration de l'antidote doit se faire sous contrôle médical.

NETTOYAGE DES POSTES - ÉLIMINATION DU PRODUIT :

Ne pas nettoyer les boîtes d'appâts entre deux applications. Ne pas jeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Les boîtes d'appâts usagées, les appâts non consommés, non utilisés, et entraînés hors des boîtes d'appâts, doivent être collectés et déposés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

L'emballage ne doit pas être réutilisé ou recyclé.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet :

www.edialux.fr ou en faire la demande à l'adresse suivante info@edialux.com.

